WIERENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2018

Présents (21): MM. Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Se rge FAGES, Pierre FOUILLAND, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mmes Patricia GRANGE, Anne-Claire ROUANET, M. Jean-Louis IMBERT, Mme Prescilia LAKEHAL, MM. François PILLARD, Paul MINSSIEUX, Mme Marie-Claire PELTIER, Claire REBOUL, Céline ROTHEA, MM. Jean-Jacques RUER, Ernest FRANCO, Mme Solange VENDITTELLI

Pouvoirs (8): M. Jean-Pierre BAILLY à M. Guy BOISSERIN, Mme Élisabeth CAILLOZ à M. Serge FAGES, M. Martial GILLE à Mme Céline ROTHEA, Mme Josiane MOMBRUN à M. Paul MINSSIEUX, M. Grégory NOWAK à M. Damien COMBET, M. Jean-François PERRAUD à Mme Patricia GRANGE, Mme Jacqueline PONE-VANHAUWAERT à M. Jean-Louis GERGAUD, Mme Martine RIBEYRE à Mme Marie-Claire PELTIER.

Absent(s) excusé(s) (4): M. Matthieu CHAUVIN, Lionel CATRAIN, Rémi FOURMAUX, Mme Marie-Hélène MARTINAUD.

SECRETAIRE: M. Ernest FRANCO

Ouverture de la séance à 20h30

INS DU PRESIDENT SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres.

BATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. Hansonts

Centre aquatique : pénalités lot 2

M. FAGES précise que c'est une délibération qui reprend l'anomalie faite lors du calcul du taux de pénalité pour l'entreprise. Le bon taux n'a pas été appliqué pour les pénalités de sorte qu'au lieu d'appliquer une pénalité de 62 362,70 €, il va être appliqué une pénalité de 31 185,35 €.

La pénalité totale pour ce lot passe donc de 207 875,67 € à 176 294,32 €.

C'est le lot principal qui était attribué à Vinci. C'était un lot à 3 M€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MAGEMENT URBAIN/ÉCONOMIE/PLH

ECONOMIE : bilan d'étape schéma d'accueil des entreprises et feuille de route 2018-2020

Après la présentation du rapport par les intervenants, **Mme GALERA** ajoute que la connaissance et le suivi du terrain sont la base de toutes les actions de la CCVG, et beaucoup d'efforts ont été engagés par la CCVG.

Il est rappelé aux communes présentes qu'une grande fluidité n'est possible que si l'on a connaissance de toutes les informations.

M. le PRESIDENT pense que, même sans développeur économique, un travail énorme a été fait en collaboration avec les communes, et un lien important a été créé. M. le Président insiste pour que tous gagnent en efficacité ; il est

important d'avoir des contacts très serrés entre les communes et la CCVG afin d'échanger les informations. C'est le meilleur moyen d'avancer.

Cela a été le cas pour Metallyon, où un certain nombre de réunions entre la commune, la CCVG et les partenaires ont permis d'avancer.

Mme GALERA indique qu'un développeur économique agit sur un tout autre niveau ; il s'agit d'être sur le terrain et la recherche d'entreprises qui voudraient venir s'installer, s'agrandir, les problématiques de transports, etc.

Mme Galéra remercie Jérôme BILLARD, dont c'est le dernier conseil communautaire, pour son travail extraordinaire qui a permis d'aboutir sur la SLEA et sur Metallyon.

M. BERARD a découvert le SAE en arrivant dans cette assemblée. C'est un outil remarquable qui permet au quotidien de faire des choix, de donner du sens à toutes les actions et tous les investissements. En outre, les services se les sont appropriés, ce qui facilité énormément les choses.

Dans le diagnostic initial, un point important avait été souligné, qui avait prévalu dans la mise en œuvre du SAE : le problème des transports et des déplacements autour des zones. M. Bérard constate que, dans la présentation comme dans la feuille de route, ce sujet n'est pas traité ; il le regrette.

C'est un point très important. Beaucoup d'entreprises de l'extérieur ne viennent peut-être pas à Brignais parce que, si elles ont de jeunes salariés, elles ont peut-être des difficultés à leur imposer un déménagement du fait de ces problèmes de transports. C'est un peu difficile à comprendre qu'on ne le prenne pas en compte parce que c'est un point du diagnostic.

Il y a peut-être une raison technique. Cela paraît une insuffisance de ce SAE par ailleurs tout à fait remarquable.

Mme GALERA comprend cette intervention, mais rappelle qu'il a été créé une commission « transports » -ou un groupe de travail- au niveau de la CCVG qui, théoriquement, travaille sur ce sujet, mais il a fallu recueillir les *desiderata* des entreprises et, à juste titre, ces observations ont été faites. Par exemple, une très grosse société sur Sacuny dit qu'elle a des difficultés à trouver des salariés en raison des transports.

Dans le SAE, le sujet était tellement complexe que la commission est partie sur la feuille de route du départ où il n'y avait pas ce volet « transports », qui est traité dans une commission.

M. BERARD suggère que, au sein de cette commission économique, il y ait une position de réflexion et de construction. Ce n'est pas cette commission qui va construire une offre, mais s'il n'est pas possible d'identifier les besoins, il faut peutêtre formaliser un cahier des charges en amont *via* l'économie.

Ce sont des dossiers-clés ; pourquoi ne pas les aborder dans le cadre de cette feuille de route et se mettre en situation de les traiter ? Tout le monde est concerné. En particulier dans le domaine économique.

Il y a deux gares et une organisation autour, mais les transports disent irriguer beaucoup plus de zones et là, c'est insuffisant. Il faut se saisir du sujet.

- M. le PRESIDENT demande des précisions sur le terme « insuffisance technique ».
- M. BERARD pense que c'est peut-être parce que ce n'est pas dans le champ de compétence de la CCVG ; il n'empêche que l'économie est de sa compétence et que, dans le champ de l'économie, il y a le problème des transports. C'est une question de formulation. Il n'y a aucune raison de ne pas se donner les moyens d'avancer sur cette partie du dossier qui vient compléter le SAE dans le cadre de cette commission.
- M. le PRESIDENT est bien conscient du problème.
- M. MINSSIEUX pense que les interrogations de M. Bérard sur le transport sont réelles et fondées. Il a l'impression que rien n'est fait, mais depuis très longtemps, la CCVG travaille sur ce dossier et prend la problématique de différentes manières. Elle a déjà apporté des réponses partielles.

En revanche, les dernières constatations faites en particulier du groupe de travail sont que les problématiques transports sur le territoire de la CCVG sont tellement différentes d'une commune à une autre qu'il y a des difficultés à apporter une réponse globale ; c'est pratiquement inaccessible au niveau financier. C'est le constat à ce jour.

Le problème à traiter est en revanche réel; il faut trouver des solutions et actuellement, l'idée est d'apporter des solutions partielles secteur par secteur. En effet, dans le seul secteur de Brignais, il y a une certaine densité de besoins qui rempliront les navettes, mais sur un secteur beaucoup plus grand, ce n'est pas du tout le même retour.

Brignais a travaillé le dossier sur son secteur et cette année, elle a reculé en construisant le budget car il fallait doubler ou tripler le budget des navettes. Cela n'a pas été possible. Brignais cherche encore des pistes et a encore des échanges

1

avec des industriels qui sont prêts à apporter un financement privé pour faire fonctionner des navettes. L'espoir est d'arriver à trouver une solution pérenne sur le territoire.

Brignais s'est rapprochée du Sytral, a demandé des réponses partielles suite à une demande de Chaponost et a eu une réponse négative pour mettre en place des arrêts complémentaires.

En outre, les choses commencent à bouger du côté de la ligne de chemin de fer, donc c'est un dossier travaillé dans toutes les directions.

C'est extrêmement complexe. Lors des enquêtes auprès des industriels par sondages et autres, il y a eu très peu de réponses sur les besoins parce qu'ils sont très difficiles à quantifier. La mise en place de services va créer le besoin et il y aura davantage de réponses. C'est donc un dossier qui avance.

M. Minssieux revient sur le schéma des zones d'activité en indiquant qu'il a fallu, dans les PLU, mettre des règles pour gérer les parkings sur les tènements privés. On ne connaît jamais les besoins d'une entreprise avant qu'elle se soit installée car cela dépend de sa surface de stockage, de sa surface d'exploitation, de la quantité de bureaux, etc., et on ne peut pas mettre des règles universelles qui répondent à toutes les demandes. Les règles sont donc moyennes ; dans certains secteurs, cela fonctionne très bien, mais d'autres sont saturés.

La réflexion a consisté à déterminer des règles moyennes pour la création des tènements, mais ne serait-il pas judicieux d'avoir des parkings publics mutualisés, quitte à faire financer ces parkings publics par les privés qui sont autour ? C'est un thème de réflexion qu'il serait intéressant de travailler.

Mme GALERA rajoutera ce volet et le volet « transports », sachant que le volet « transports » peut déjà se traduire par une enquête au niveau des entreprises.

Une enquête avait été faite au cours de l'ancien mandat. Les entreprises demandaient surtout bien souvent des navettes à leur porte, ce qui n'est pas possible. Il n'y aura jamais de cars circulant dans les zones d'activité au plus proche des entreprises.

En revanche, Mme Galéra veut bien remettre une enquête auprès des entreprises. Certaines communes sont peut-être plus en demande que d'autres. Pour le moment, il n'y a pas d'entreprises à part sur la zone de Sacuny qui ont fait des demandes ; en fait, on demande surtout que les cars rentrent à l'intérieur des entreprises, c'est-à-dire qu'il y a un cheminement. Cela ne sera jamais possible au niveau de Vourles ou de Montagny.

Il y aura une nouvelle enquête, mais quid des paramètres?

Lors du précédent mandat, il avait été proposé de mutualiser les transports au niveau des 5 communes et d'avoir un transport unique, comme on peut le voir dans les EPCI. Par exemple, une EPCI vers Biarritz a pu faire un transport sur X communes.

M. MINSSIEUX donne une information complémentaire : le chiffrage avait montré que le coût du dernier kilomètre était aussi élevé que celui de l'ensemble des autres transports. Cela donne un ordre de grandeur.

M. BERARD n'est pas jusqu'au-boutiste sur la question, mais pense que c'est un dossier qui n'est absolument pas abordé. Il ne sait pas comment sont organisées les études. Participant aux commissions économiques depuis le début du mandat, M. Bérard n'a jamais entendu parler de rien sur ce sujet.

Peut-être est-ce très compliqué à mettre en œuvre, mais avant de faire des réponses, il faudrait faire un cahier des charges des besoins, y compris avec une approche volontariste sur la question. C'est important d'avoir le point de vue des entreprises, mais c'est le rôle de chacun.

La CCVG fait le joint entre les entreprises et les citoyens dans cette affaire et les différents territoires ; elle a donc un rôle important à jouer, qui doit être construit autour de la connaissance des attentes.

Il faut fixer une méthodologie pour avancer sur cette question en commission économique.

Mme GALERA pense que cela concerne aussi les habitants, d'où le groupe de travail. Ce n'est pas qu'un sujet au niveau des entreprises. Ce n'est pas qu'un dossier économique, c'est un dossier générique, d'où la nécessité d'avoir une commission « transports ».

M. le PRESIDENT informe les élus que les choses ont l'air de bouger sur le prolongement de la ligne Brignais-Givors en passant par Vourles, Millery et Montagny.

Au niveau de la région, ce n'était pas un dossier prioritaire, c'était plutôt sur l'ouest, en direction de Lozanne, qu'il y avait une priorité, et maintenant, ce dossier deviendrait prioritaire. Il y a aussi des contacts avec la préfecture par l'intermédiaire d'élus et le préfet serait très favorable à ce dossier.

La presse a fait état de gros dossiers sur le plan national qui risquent d'être supprimés alors pourquoi de petits dossiers ne pourraient-ils pas aboutir ?

Ce dossier est en cours d'examen et les élus seront tenus au courant de son avancée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ECONOMIE: partenariat avec l'association ABCIS

M. COMBET précise que la même proposition sera faite à l'Ader Ouest par souci d'équité. L'ABCIS est une association qui regroupe une partie du territoire et ce sont des documents publics qui vont être diffusés pour que les adhérents de l'Ader Ouest puissent constater que c'est un traitement équitable pour l'ensemble des entreprises du territoire. Ils n'ont pas fait de demande, mais il est suggéré de leur faire la même proposition afin de ne pas être taxé d'une sorte de favoritisme associatif.

M. le PRESIDENT rejoint M. Combet.

M. BERARD indique que l'association propose de faire de l'animation au sein de la pépinière. Aujourd'hui, il y a pas mal d'intervenants ; est-ce la CCVG qui est demandeuse de cet accompagnement et en quoi consiste-t-il ? Que va faire l'ABCIS ?

Mme GALERA n'a pas été demandeur. Ce dossier existe depuis le mois de juin. La CCVG a des partenaires comme la Chambre de commerce, la Chambre des métiers, les représentants des avocats et des comptables. Mme Galéra, assez sceptique, a donc demandé des précisions.

L'association propose d'accompagner une fois par mois, d'être un peu marraine d'une entreprise, ce qui avait été fait précédemment, sur la proposition de la Chambre de commerce : les chefs d'entreprises ont toujours accompagné un jeune pépin.

La demande a été faite en juin, cela a un petit peu duré et elle est présentée aujourd'hui. Mme Galéra a attiré l'attention en disant que la première chose était de demander un siège social. L'association n'y étant pas favorable, il a donc été décidé de mettre juste une boîte aux lettres.

Une convention a été demandée parce qu'il y a une convention avec la CCI et une avec la CMA, et s'il y en a une, il doit y avoir une convention avec ABCIS. Il faut conventionner aussi avec l'Ader Ouest.

C'est très bien et c'est la vocation d'une association d'entrepreneurs d'aider si elle le souhaite, mais *quid* d'autres associations qui se créeraient ?

À la limite, puisque le bureau était d'accord pour présenter une convention, il est précisé que cela reste une convention et il faut qu'elle soit aussi proposée à l'Ader Ouest.

Il a été dit en réunion de bureau qu'il fallait une équité et qu'il fallait aussi rester vigilant parce que demain peut se créer une quatrième association, et *quid* des associations qui se créeront par la suite ?

À l'heure actuelle, l'ABCIS a 120 adhérents, soit 2 % du potentiel d'adhérents qu'il pourrait y avoir, mais peu importe, ces adhérents peuvent apporter un plus. Cependant, cette convention doit être claire, nette et précise.

M. BERARD indique que, a priori, la CCVG n'a pas demandé d'animation au sein de la pépinière. Est-ce que les créateurs sont demandeurs ?

Mme GALERA a fait 3 parrainages dans les années précédentes ; elle précise que ce sont des propositions qui peuvent être faites par la CMA, la CCI, ABCIS ou Ader Ouest.

- M. BERARD demande qui sont les intervenants d'ABCIS.
- M. le PRESIDENT précise qu'il n'a jamais été question d'un siège social, mais d'une boîte aux lettres.
- M. Guy BOISSERIN Indique que l'ABCIS est une association qui a quelques dizaines d'années et qui, aujourd'hui, repart un peu sur un nouveau cycle parce que beaucoup de choses ont changé.

Elle est partie du principe qu'elle travaillait en partenariat avec la CCVG depuis des années, donc qu'il n'y avait plus vraiment besoin d'expliquer aux élus ce qu'elle faisait parce que les élus, dans l'ensemble, ont compris ce que faisaient les entrepreneurs, ce qui n'était pas le cas il y a 15 ans.

Partant de ce principe, ils ont simplement de la bonne volonté à mettre au service du territoire, des pépins et d'autres.

4/8

Qui seront les intervenants à la pépinière ? Simplement quatre chefs d'entreprise disponibles si un jour, ils doivent rencontrer un pépin. Le but, pour le pépin, est de rencontrer quatre chefs d'entreprise qui ne sont pas là pour juger, mais simplement pour apporter leur avis et leurs conseils sur les questions qu'il leur posera.

Il s'agit de donner un cadre à cette réunion mensuelle simplement pour pouvoir leur permettre d'accéder à cela.

Bien sûr que la CCI ou la CMA font des choses, mais là, il s'agit de sortir un peu de ce cadre institutionnel.

Un exemple concret : un chef d'entreprise connu et reconnu de Brignais, de Vourles ou d'ailleurs rencontre un autre chef d'entreprise, ils discutent d'un problème entre eux et n'ont pas besoin de passer par un tiers puisqu'ils se connaissent.

Là, le but est justement d'apporter cette expertise et ces connaissances au sein de la pépinière. C'est une proposition d'ABCIS, cela n'a pas encore été essayé. Il est évident que s'il n'y a pas de demandeur ou que cela ne sert à rien, cela s'arrêtera. Ce n'est que du bénévolat à la base.

Le Président est interpellé par le fait que, dans l'objet de la convention, les communes adhèrent à l'ABCIS. Pourquoi les communes devraient-elles adhèrer ?

La question est de savoir dans quel cadre est faite cette convention et pourquoi on demande aux collectivités d'adhérer à une association même si ses buts sont tout à fait louables. La logique est difficile à comprendre.

M. MINSSIEUX répond que les communes adhèreraient à l'ABCIS tout simplement parce que, de son point de vue, depuis des années, il y a de moins en moins de différence entre secteur public et secteur privé sur beaucoup de sujets. Le secteur privé peut apporter des réponses à des questions du secteur public et inversement. Il y a tout intérêt à confronter les méthodes et à les faire évoluer. Ce sont de plus en plus les mêmes dynamiques.

La partie des mairies qui a un fonctionnement très proche de celui des entreprises privées, comme le management des ressources humaines ou des services techniques, des bureaux de ressources humaines, etc., qui sont dans le secteur public, se retrouvent dans le privé. C'est cette fonction-là qui pourrait très bien être adhérente de l'ABCIS et non pas la représentativité politique de la mairie.

C'est un point de vue personnel ; les adhérents de l'ABCIS ne sont pas encore mûrs pour accepter cette idée.

À l'origine, l'ABCIS s'est mise en place grâce à l'initiative d'élus de l'époque qui avaient besoin de trouver des correspondants industriels pour discuter. C'est la Chambre de commerce qui a permis à l'ABCIS de se créer et de fonctionner tout simplement parce que, pour faire du partenariat, il faut bien qu'il y ait des structures qui existent et qui discutent.

L'ABCIS a refusé au départ une représentation du public parce qu'elle devait exister en tant que telle, mais maintenant, tout le monde se rend compte qu'il y a tout intérêt à fonctionner pour promouvoir un territoire. Est-ce par les contrats de partenariat ou par des adhésions ? Tout est libre, il faut discuter.

M. BOISSERIN ajoute que cette question a été débattue en commission. L'adhésion des communes permettrait aux élus de cette commission économique de participer à des manifestations, des réunions de l'ABCIS sans avoir à se poser la question de savoir si elles sont bienvenues. Cette question n'a pas été tranchée, ni à l'ABCIS d'ailleurs. Un nouveau mode de fonctionnement est recherché, les choses se mettent en place petit à petit.

Il est indiqué qu'on vote pour une convention dont l'objet, finalement, ne va peut-être pas être maintenu, donc cela n'a pas de sens.

La mairie de Millery était adhérente de l'ABCIS à une époque et que cela ne posait de problème à personne. Aujourd'hui cela peut peut-être en poser ; où est l'arrière-pensée là-dedans ?

On peut très bien mettre en œuvre des contrats de partenariat et toute la politique décrite par M. Minssieux, car quand on adhère, cela crée une posture différente, on se retrouve engagé. C'est la forme qui pose question : la façon dont on s'engage avec une association quelle que soit sa qualité.

Il est regrettable que la CCI ait moins de moyens qu'à une époque et en même temps, il y a des gens qui, bénévolement, proposent des actions bénéfiques. Cette réticence à les accepter est incompréhensible.

Pour M. MINSSIEUX, c'est un autre modèle de comportement qui se met en place et qui n'est pas compris par tout le monde.

M. COMBET se rapproche assez de la position de M. Bérard. Il est quand même gêné que, dans la convention, on engage les communes à adhérer à l'ABCIS et que l'on vote ici. C'est le choix de la communauté de communes d'adhérer à ABCIS, mais il faut que les communes aient le libre choix de décider d'adhérer ou pas à l'ABCIS. C'est de leur responsabilité et de leur compétence. Ce n'est pas à la communauté de communes d'adhérer à une convention qui incite à l'adhésion des communes, d'autant plus que l'ABCIS ne représente qu'une partie des entreprises du territoire communautaire.

1

5/8

L'adhésion de la commune de Chaponost à l'ABCIS aujourd'hui serait complètement incomprise. Cela n'aurait pas de sens que Chaponost adhère à l'ABCIS alors que son territoire est couvert par l'Ader Ouest.

C'est important de requalifier les choses. Si c'est une décision d'adhésion de la CCVG, c'est différent de l'adhésion des communes, votée ce soir en tous les cas.

- M. MINSSIEUX demande que les communes prennent leur responsabilité à la CCVG.
- M. le PRESIDENT rappelle que ce point a été discuté en bureau et qu'aucune décision n'avait été prise. Il propose de supprimer cette proposition d'adhésion à l'ABCIS.

Cette proposition sera rediscutée en commission économique et la convention sera modifiée si nécessaire.

Mme GALERA serait d'accord pour inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission et qu'elle réfléchisse un peu plus loin, c'est-à-dire sur la mise en adéquation des forces vives qui pourraient intervenir, une sorte de comité consultatif comme il y en a dans les communes réunissant un représentant par commune. C'est une réflexion beaucoup plus globale.

Les discussions avec l'ABCIS durent depuis six mois ; **M. le PRESIDENT** propose de supprimer le paragraphe sur l'adhésion et de voter cette délibération afin de pouvoir échanger avec l'ABCIS pour voir comment travailler avec elle.

M. FRANCO (précise que ABCIS signifie « Association Brignais Commerces, Industries, Services ») et est donc restrictive à Brignais s'interroge : l'ABCIS faisant partie de Solen et Solen représentant Millery, Vourles et Chaponost, pourquoi la convention n'est-elle pas signée avec Solen ?

M. MINSSIEUX objecte que le territoire d'ABCIS comprend Vourles, Millery, Montagny, etc. Solen est un cran au-dessus.

Mme GALERA précise que Solen est une fédération qui regroupe les associations d'entreprises.

D'ailleurs, la CCVG subventionne Solen pour la « journée Chrono des commerciaux » et la « journée chrono de l'alternance ». Cette fédération a été créée pour porter des projets en adéquation avec le territoire des cinq communes.

Il y a également quelques entreprises de Chaponost adhérentes de l'ABCIS comme il y en a aussi qui sont adhérentes à l'Ader Ouest. Cela va de Saint-Genis-Laval à Francheville en passant par Brindas. L'histoire du territoire ne va pas se refaire du jour au lendemain. Il faut accepter éventuellement d'avancer par petites touches et d'améliorer le système au fur et à mesure sinon, on n'avancera jamais.

- M. MINSSIEUX voudrait reprendre la proposition du Président et de M. Boisserin : il faut avancer par petites touches, mais avancer. Actuellement, la CCVG est trop décalée par rapport à la réalité. Il faut envoyer un signal fort au Président pour qu'il puisse discuter avec l'ABCIS ou l'Ader 42. M. Minssieux soutient entièrement la proposition de faire la même chose pour les associations qui sont sur le territoire. C'est avant tout du partenariat.
- M. le PRESIDENT propose de voter avec les conditions indiquées de supprimer l'adhésion et d'indiquer que la même proposition sera faite à l'Ader Ouest dans la mesure où elle est intéressée.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

ECONOMIE: Préemption SCI HELIOS / Quartier de la gare – ZI AIGAIS Brignais

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PLH : Adaptation du règlement de garanties des emprunts pour la production de logements locatifs sociaux et l'accession sociale à la propriété

Mme GAUQUELIN précise que la CCVG n'a pas encore la réponse pour savoir si ce règlement va modifier le nombre de logements dont bénéficient les uns et les autres, le département doit délibérer en début d'année. C'est pourquoi compte tenu de ce fait, la CCVG n'a pas pris position sur les autres bailleurs.

M. PILLARD demande quel est l'intérêt de rester à moitié-moitié, c'est-à-dire 25 % communes et 25 % CCVG. Qu'est-ce que cela change au fait que l'on pourrait dire qu'il reste 50 % CCVG si les communes en sont d'accord et 0 % aux communes ? Cela simplifierait le nombre de délibérations faites sur ce territoire et ne changerait pas grand-chose sur le plan pratique.

7

Mme GAUQUELIN répond que les autres, c'est 50-50, mais que la question peut effectivement se poser. De toute façon, cela n'a pas une grande implication. C'est peut-être par équité ou pour une bonne répartition. Ou par implication aussi. Cela permet de sensibiliser.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AGRICULTURE: Cadre d'intervention foncière

Il est indiqué que des interventions ont déjà lieu au niveau des communes, relayées souvent - en tout cas à Chaponostentre l'adjoint à l'urbanisme, le délégué à l'agriculture, le syndicat agricole et le service urbanisme. L'information circule assez vite et on se rend compte qu'il y a besoin d'interventions assez vite. Chaponost est intervenue à deux reprises depuis le début du mandat pour éviter des acquisitions de terrains agricoles surévalués par des gens du voyage.

L'intervention auprès de la SAFER a permis d'éviter l'acquisition de ces terrains surévalués, mais quel sera le fonctionnement demain?

Mme GAUQUELIN répond que les communes reçoivent les alertes SAFER. Dès l'apparition d'une alerte SAFER, il est possible de voir si c'est une vente pour agrandir un jardin ou autre. Si c'est un agriculteur qui veut vraiment intervenir, la SAFER intervient éventuellement avec une révision de prix ou il y a négociation pour voir si l'agriculteur veut acheter ou pas, ou si le bail peut être renouvelé. Si ce n'est pas possible, la CCVG peut se positionner.

S'il n'y a pas d'agriculteur, la question se repose de savoir si la CCVG veut intervenir, si c'est plutôt la commune ou éventuellement le SMAGGA s'il y a une question de préservation de zones inondables, ou le syndicat des eaux. C'est vraiment un travail partenarial à avoir.

Il convient d'aller très vite car l'intervention auprès de la SAFER doit se faire dans les 15 jours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AGRICULTURE : étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un outil collectif multifonctionnel

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AGRICULTURE : Octroi d'une subvention de 500 € à la chambre d'agriculture pour l'acquisition d'une station météorologique facilitant la prévention de la tavelure

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AGRICULTURE : Proposition de subvention de 1 000 € à l'association « Graine d'emplois » pour la semaine de l'emploi salarié en agriculture

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vourles- rue Louis Querbes aménagement de l'accès au collège et à la rue de Verdun- Convention de maîtrise d'ouvrage unique- autorisation de signature

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vourles- chemin de la plaine- élargissement de la voirie- convention de maîtrise d'ouvrage unique- autorisation de signature

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Chaponost- Avenue devienne section Moulins-Lès-Metz- rue François Perraud- élargissement et aménagement de la voirie- convention de maîtrise d'ouvrage unique- autorisation de signature 7/8

CC 07 02 2017

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Voirie - Acquisitions foncières - CHEMIN de l'ARCHET à BRIGNAIS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.4-BATIMENTS

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'exploitation technique des installations thermiques, des ventilations et climatisations - autorisation de signature

M. le Président précise que le service mutualisé a bien posé la question à l'ensemble des communes pour savoir, si elles avaient des marchés, si elles voulaient intégrer ce marché. Si ce n'est pas fait, c'est parce qu'il y a des marchés en cours actuellement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.5-TOURISME

Convention édition de fiches numériques pour la randonnée pédestre GR@89 - Chemin de Montaigne

M. le PRESIDENT précise que le prix et de 739 €. Le prix est partagé *au prorata* du nombre de kilomètres de chaque communauté de communes. Il y a 26,5 kilomètres au total et pour la communauté de communes de la Vallée du Garon, cela représente 5,2 kilomètres, soit un total de 739 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - DIVERS

➡ M. le PRESIDENT indique que sera soumis au prochain conseil communautaire le vote des statuts, qui ont été légèrement toilettés. Ils seront définitivement validés le 13 février, lors du comité de pilotage.

Le président de ce futur office du tourisme va être désigné le 13 février au matin avant la réunion du comité de pilotage, et une réunion des DGS des trois communautés de communes et des trois présidents est prévue le 1^{er} février pour le choix du dernier trio qui sera écouté le 13 février. Après, cela devrait pouvoir avancer.

Il y a peut-être une difficulté suivant la personne qui va être embauchée, selon qu'elle pourra venir rapidement ou après trois mois de délai. Le démarrage était en effet prévu le 1^{er} juillet, mais n'aura peut-être lieu qu'au mois de septembre.

M. le PRESIDENT informe les élus qu'une nouvelle salle de 30 places pourrait accueillir les élus pour les conseils communautaires et leur demande leur avis.

Après discussion générale, il est décidé de maintenir les conseils communautaires à la MIE de Brignais et les réunions des comités de pilotage se tiendront dans la nouvelle salle.

When Galera rappelle la 10ème enquête le 20 mars à 20 heures. Peu de gens se sont inscrits sur le site et il faut rappeler aux élus d'être présents; Mme (?) a visité 80 % de ses commerçants et incite les élus à faire de même dans leur commune. L'enquête leur a été remise en mains propres. Les élus peuvent faire circuler l'information.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés. La séance est close à 22h30 Le secrétaire de séance

A Brignais, le 2 3 703 145

E.FRANCO-